



FÉDÉRATION DES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS DES ÉCOLES SECONDAIRES DE L'ONTARIO

NOTE DE SERVICE

DESTINATAIRES : Tous les membres de l'Unité 57

EXPÉDITRICE : Lynn Fillion, présidente

DATE : Le 23 septembre 2014

OBJET : Réunions extraordinaires portant sur la négociation collective et les votes de grève

Il y aura une réunion générale à l'intention de tous les membres de l'Unité 57, le mardi 7 octobre 2014 à 18 h 30 dans l'amphithéâtre de l'É. s. Macdonald-Cartier. Les portes ouvrent à 18 h, une légère collation sera servie.

Les membres des régions de Noëlville, Elliot Lake, Sault-Ste-Marie, Wawa, Manitouwadge, Marathon et Longlac sont convoqués à une réunion par vidéoconférence à partir de 16 h. Les sites suivants seront disponibles dès 15 h 45.

SITES VIDÉOCONFÉRENCE ET SCRUTATRICES

É. s. de la Rivière-des-Français	Chantalle Thomas
É. s. Villa Française des Jeunes	Francine Vaillancourt
É. p. Écho des Rapides	Rachèle Duplin
É. p. l'Escalade	Pauline Dumouchel
É. p. Franco-Manitou	Lucie Beaulieu
É. s. Cité-Supérieure	Francine Newberry
É. s. Château-Jeunesse	Tina MacLeod

Les dépenses telles que le déplacement et les frais de garde d'enfant seront remboursés conformément aux dépenses admissibles de l'Unité 57.

Veuillez trouver ci-joint l'ordre du jour et le déroulement de la réunion.

Votre présence est essentielle et votre voix compte! Nous vous attendons en grand nombre!

Pour toute questions, n'hésitez pas à communiquer avec la présidente, Lynn Fillion.

« Ne pensons pas à nos intérêts individuels, mais plutôt à nous entraider. »

3298, avenue Percy, Val Caron (Ontario) P3N 1A3

• Téléphone : 705 897-7536 • Sans frais : 1 866 997-7536 • Télécopieur : 705 897-7704
www.feeso57.ca

**Réunion générale extraordinaire de l'Unité 57, District 31
de la Fédération des enseignantes-enseignants des écoles secondaires de l'Ontario
le mardi 7 octobre 2014 à 16 h par vidéoconférence**

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue.
2. Serment et devise de la FEÉSO.
3. Déclaration sur la prévention du harcèlement.
4. Discours d'ouverture de l'Exécutif provincial - 10 à 15 minutes
5. Présentation par le négociateur provincial - 25 à 30 minutes
6. Commentaires des dirigeants locaux et logistiques du vote - 5 à 10 minutes
7. Période de questions - 45 minutes

Résolution : « Que la période de vote soit ouverte ».

Bulletin de vote provincial :

Je suis en faveur d'une grève centrale

Je ne suis pas en faveur d'une grève centrale

Bulletin de vote local :

Je suis en faveur d'une grève locale

Je ne suis pas en faveur d'une grève locale

Résolution : « Que la période de vote soit fermée ».

8. Levée de la réunion.

DÉROULEMENT

1. Les sites seront disponibles dès 15 h 45.
2. La liste de présences sera enregistrée par la scrutatrice de chaque site.
3. Le vote sera appelé suite à la période de questions.
4. La scrutatrice de chaque site distribuera les deux bulletins de vote.
5. Les membres votent et placent leurs 2 bulletins de vote dans l'enveloppe fournie, scellent l'enveloppe et la remettent à la scrutatrice.
6. La scrutatrice place la liste de présences et les enveloppes dans l'enveloppe Purolator préaffranchie et adressée à la présidente et s'occupe de communiquer avec Purolator au plus tard le mercredi 8 octobre.
7. Dès la réception, les bulletins de vote seront déposés dans la boîte scellée contenant les bulletins de vote des membres de Sudbury.
8. Par la suite, les bulletins de vote seront comptés.
9. Les résultats du vote de grève local seront annoncés pendant la semaine du 14 octobre 2014.
10. Les résultats du vote de grève provincial ne seront pas divulgués. La FEÉSO provinciale communiquera les résultats provinciaux du vote.



FÉDÉRATION DES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS DES ÉCOLES SECONDAIRES DE L'ONTARIO

Le serment

Je m'engage solennellement à promouvoir et à faire avancer la cause de l'éducation. Je m'efforcerai d'atteindre et de maintenir le plus haut degré de compétence professionnelle et je maintiendrai toujours l'honneur, la dignité et les normes d'éthique de ma profession. J'engage ma loyauté et mon appui à la fédération des enseignantes et des enseignants des écoles secondaires de l'Ontario et je me conformerai aux statuts et règlements, aux politiques et aux pratiques établies pour la gouverne de ses membres.

La devise

Ne pensons pas à nos intérêts individuels, mais plutôt à nous entraider.

La déclaration sur la prévention du harcèlement

Un membre de la FEESO a droit à un milieu de travail et syndical exempt de harcèlement et d'intimidation. Le harcèlement et la discrimination ne sont pas des plaisanteries. Ils ont des effets destructeurs sur le milieu de travail, la personne, le mieux-être et la solidarité syndicale. De telles actions ne sont pas uniquement destructrices, elles peuvent être illégales. En tant que membres de la FEESO, notre but doit être de protéger les droits de la personne, de promouvoir le respect mutuel et d'encourager l'inclusion. La FEESO est déterminée à renforcer la solidarité des membres et, en plus de représenter leurs intérêts dans leur milieu de travail, prend ses responsabilités au sérieux pour s'assurer que les membres sont traités avec respect et dignité à toutes les activités et réunions parrainées par la FEESO. Un membre qui pense faire l'objet de harcèlement ou de discrimination lors d'une activité ou une réunion parrainée par l'Unité est encouragé à prendre les mesures pour s'assurer que ce comportement cesse. Tout d'abord, la personne devrait préciser à l'auteur qu'elle trouve le comportement insultant et lui demander d'y mettre fin. Cela peut se faire verbalement ou par écrit ou avec l'aide d'une tierce personne. Si le comportement se reproduit ou persiste ou si la personne ne se sent pas en sécurité d'aborder directement l'auteur, elle peut communiquer avec un des agents de réception de plaintes et lui demander d'agir.